

AR PREFECTURE

016-211601687-20181219-20181206D-DE
Reçu le 21/12/2018

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

L'an deux mil dix-huit

En exercice : 14

Le 19 décembre à 18 heures 30

Présents : 9

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Votants : 11

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2018

PRESENTS : MM. BARRAL – BOIREAU – BOISSIER
DESCOMBES – BOIVENT – CABROLIÉ – DESCLIDES –
FAURE – SAVIN – SUTRE

EXCUSES : MMES GAILHOUSTET – LEVIN – MALLAH –
MOUNIER

M ESTIENNE

POUVOIRS :

MME MALLAH a donné pouvoir à M BOIVENT

M ESTIENNE a donné pouvoir à M SAVIN

M SUTRE a été nommé secrétaire.

2018-12-06 D

Objet : Droit de chasse sur les parcelles communales

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier du Président de la Société de chasse communale de Jauldes sollicitant l'abandon du droit de chasse sur les terrains communaux à son profit.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que les terrains communaux recevant du public, tel que ceux autour de l'Aire de Loisirs de Combe à Roux, ne peuvent être concernés par cette demande. Par conséquent, il est strictement interdit de chasser sur ces dites parcelles.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de bail pour la location de la chasse à la Société de chasse communale de Jauldes et propose de faire cette location à titre gracieux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'abandon du droit de chasse et la délégation de destruction de « nuisibles » au profit de la Société de Chasse de Jauldes sur les terrains communaux dont la liste sera annexée au bail, donne mandat à Monsieur le Maire pour signer ledit bail.

Fait à Jauldes, le 20 décembre 2018

Le Maire

Eric SAVIN

